

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 154**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME. SANDRA DALBIN**

---

**OBJET**

Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 en faveur de l'association  
Inter Parcours Handicap 13

---

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Programmation et Tarification des Etablissements  
127-52**

## **PRESENTATION D'INTERPARCOURS HANDICAP 13**

L'Association InterParcours Handicap 13 est présidée par Monsieur Bernard SUBE, son siège se situe rue Henri et Antoine Maurras 13016 Marseille. Depuis plus de 10 ans, chaque année est signée une convention de partenariat entre cette association et le Département des Bouches-du-Rhône. Actuellement, InterParcours Handicap 13 regroupe les 6 associations PARCOURS représentant chacune des organismes du secteur du handicap sur une zone géographique donnée de notre territoire. Ce mouvement rassemble environ 150 associations ou autres organismes.

L'ensemble des travaux menés par InterParcours s'inscrit dans l'esprit du Rapport Piveteau (10 juin 2014) « le seul but qui ait collectivement du sens, c'est le « zéro sans solution » : avoir toujours, pour chacune et chacun, une « réponse accompagnée ». Le fer de lance d'InterParcours est d'oeuvrer en faveur du parcours de vie choisi de la personne en situation de handicap dans une logique de proximité territoriale. Concrètement, cela doit se traduire par une réponse accompagnée, personnalisée et adaptée pour tous. Pour atteindre cet objectif l'association :

- Innove, expérimente et impulse des actions nouvelles ;
- Mobilise les adhérents, communique et informe ;
- Représente les personnes handicapées auprès des institutions ;
- Facilite la coopération et la coordination sur un territoire, développe le réseau.

Cette association sert de relais auprès de nombreuses institutions pour représenter les personnes en situation de handicap. InterParcours est un organe de réflexion visant à rechercher des solutions aux problématiques transversales communes à tous types de handicaps. L'organisation de travail ainsi que les pluri-compétences qu'InterParcours est en capacité d'associer impulsent régulièrement de nouveaux axes de réflexion. Interparcours a pour vocation de participer à la construction de la politique menée par la collectivité départementale dans le domaine du handicap.

Pour mener son action, l'association dispose d'une cellule de coordination. Cette dernière a pour mission d'animer les territoires, de développer le maillage local et de veiller, à l'échelle du département, à l'articulation des différentes démarches engagées par les six associations Parcours. La collectivité départementale contribue au financement du fonctionnement de la cellule coordination.

### **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

L'association InterParcours Handicap 13 sollicite de la collectivité départementale une subvention pour financer le fonctionnement de son action en faveur des personnes handicapées.

## **PRESENTATION DE LA CELLULE COORDINATION D'INTERPARCOURS HANDICAP 13**

### **L'équipe d'animation**

L'équipe en charge du fonctionnement de la cellule de coordination est composée de six personnes : une coordinatrice réseau, quatre animateurs de réseau, un chargé de mission « Handicontacts » et une secrétaire.

### **Les missions de l'équipe d'InterParcours Handicap 13**

L'équipe de coordination veille en priorité à la cohérence interne du « mouvement » et au développement des réseaux. Elle met les partenaires en relation et fait le lien entre les institutions. Les réseaux qu'elle contribue à consolider permettent de faciliter la gestion de situations complexes rencontrées par les personnes en situation de handicap et favorisent des réponses de proximité. Les membres de l'équipe apportent leur contribution aux travaux de réflexion organisés par les différentes institutions. Dans tous les cas, les axes de travail d'InterParcours s'inscrivent dans le cadre des orientations du schéma.

### **BILAN D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2015**

Inter Parcours a contribué aux Etats Généraux de Provence organisés par le Conseil Départemental et a participé à de nombreuses journées sur le handicap. Les actions suivantes ont été menées :

- PST « Parcours de vie et solidarités territoriales » dispositif expérimental MDPH/PARCOURS HANDICAP 13 ARLES et ETANG DE BERRE : Cette expérimentation contribue à faciliter le parcours de vie choisi et sans rupture, au plus près de son lieu de vie.
- Aide à la formulation du projet de vie (action départementale) ;
- Communication et information : refonte du site internet et édition de l'annuaire des adhérents du mouvement.
- Participation aux travaux du Conseil Départemental sur la construction d'un guide d'information « Handicontact 13 » ;
- Contribution aux travaux de la MDPH pour la construction de son site internet ;
- Production d'une série WEB

InterParcours Handicap 13 a organisé plusieurs réunions de travail pour engager préalablement, aux travaux du schéma départemental 2017-2020, une réflexion sur des problématiques qui devraient s'inscrire dans les nouvelles orientations.

### **PERSPECTIVES 2017**

Elles s'inscriront dans les orientations du schéma 2017-2020. Dans l'attente, l'association prévoit de :

- Poursuivre la mise en place du dispositif territorial d'accès à l'information Handicontacts13 ;
- Poursuivre l'action d'aide à la formulation du projet de vie ;
- Poursuivre le dispositif « Parcours expérimental « Parcours de vie et solidarités territoriales » sur le Pays d'Arles et Etang de Berre ;

- Animer les 6 associations Parcours Handicap 13
- Produire et diffuser des outils d'information et de communication et recenser les outils numériques existants ;
- Mutualiser, mettre en réseau, faciliter la coordination et les collaborations sur les territoires.

### **Rappel projet « Handicontacts »**

Il s'agit d'un dispositif territorialisé d'accès à l'information, l'objectif est l'amélioration de l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et des familles, dans une logique de proximité territoriale, par le développement d'un réseau d'acteurs locaux en capacité de renseigner ou d'orienter de manière adaptée et personnalisée.

Pour être performant, le dispositif doit permettre de trouver la bonne information. Cela nécessite un recensement organisé des informations. Cette mission d'une durée de 2 ans est conduite par un chef de projet (chargé de mission). En 2016, le coût du poste a été autofinancé par récupération d'excédents d'exploitation cumulés (années 2014 et 2015) mais en 2017 le coût de cette nouvelle mission (salaires + frais déplacements) d'un montant de 55 000 € est intégrée dans le budget.

### **LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT D'INTERPARCOURS**

Pour l'exercice 2017, l'association prévoit un budget global de 526 400 € dont une subvention de fonctionnement de 456 000 € demandée à la collectivité départementale, représentant 87% du total du budget. Comparativement au montant de 406 000 € alloué l'exercice précédent la subvention demandée à la collectivité présente une augmentation de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Concernant, le budget global de 526 400 € il intègre 59 000 € versés par l'Agence Régionale de Santé (en principe sur 2 ans 2016 et 2017).

Au regard du dossier présenté par l'association et des actions engagées qui s'inscrivent dans les orientations de la politique menée en faveur des personnes handicapées par la collectivité départementale, cette demande est justifiée. Par ailleurs, il convient de souligner que l'association a compensé une partie du coût du poste de chargé de mission Handicontacts par des économies sur les dépenses de fonctionnement.

### **INCIDENCE FINANCIERE**

En cas d'avis favorable de votre part, le financement nécessaire pour permettre à la fois le fonctionnement de la cellule coordination de l'association InterParcours Handicap 13 ainsi que la poursuite et le développement des actions exposées supra s'élèverait à 456 000 € pour l'année 2017.

Je vous précise que cette action sera financée au titre de l'exercice 2017 sous réserve de la disponibilité des crédits.

N° de Programme	N° de l'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10 466	1 000 874	Maintien à domicile	65-52-6574	456 000 €

### **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées, je vous saurais gré de bien vouloir m'autoriser à signer la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL